

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} JUIN 2021

L'an deux mil vingt-et-un,
Le PREMIER JUIN,
A 20 heures 30,
Le conseil municipal de la commune d'AZAY-LE-BRULE,
Dûment convoqué le 26 mai 2021,
S'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François RENOUX, maire

Étaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,
Catherine PINEAU, Anne-Claire AUGEREAU,
Éric MILLET, Christelle GIRAUD, Sandra DECOU,
Thibault BONNANFANT, Pierre ABRIAT,
Karine VILLANNEAU, Manuella REAUTE et
Grégory BOUCROT

Absents : François GUILLOT et Cécile THOMAS

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Secrétaire : Christelle GIRAUD

Monsieur le maire rappelle les titres du procès-verbal de la dernière séance. Il demande à l'assemblée s'il y a des remarques.

Monsieur le maire soumet au vote l'approbation du compte-rendu. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention
- Convention A02 avec la région Aquitaine pour la prise en charge d'une partie de la participation des familles par la commune et la participation de la région pour les accompagnateurs
- Modification de crédits
- Questions diverses



1. DEMANDE DE SUBVENTION (délibération n° 2011-06-01)

Monsieur Pascal LEFEVRE présente la demande de subvention de 1 190 € de l'association « Les Expl'orateurs » pour le financement de la communication de leur spectacle « le voyage de Lulu » estimé à 3 290 € pour laquelle le comité de gestion, réuni le 18 mai 2021, a émis un avis défavorable à la demande puisqu'il ne s'agit pas d'une aide pour monter un spectacle.

Monsieur Pierre ABRIAT confirme son accord avec la décision prise par le comité de gestion du foyer rural.

Madame Karine VILLANNEAU précise qu'elle n'est pas favorable à ce que la commune donne des subventions sans condition, à chaque demande d'association.

En ce qui concerne la subvention de 6 630 € accordée à l'école élémentaire pour la classe découverte reportée du 14 au 18 juin, le directeur a informé la commune que ce projet ne pouvait avoir lieu.

Monsieur Pierre ABRIAT précise qu'il y aura une sortie d'une journée.

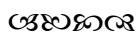
Madame Manuella REAUTE demande si la subvention sera reportée.

Monsieur le maire confirme que la subvention sera à reprendre en janvier 2022 pour le budget primitif de 2022.

Monsieur Pierre ABRIAT précise que généralement il y a une participation des parents et le reste est pris en charge par la coopérative de l'école.

Le conseil municipal, par un vote unanime :

- Refuse d'accorder la subvention de 1 190 € sollicitée par l'association « Les Expl'orateurs »
- Décide d'annuler la subvention de 6 630 € accordée à l'école élémentaire pour la classe découverte qui n'aura pas lieu et s'engage à la reprendre en janvier 2022 pour le projet qui sera effectué dans l'année.



2. CONVENTION AO2 AVEC LA RÉGION AQUITAINE POUR LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES PAR LA COMMUNE ET LA PARTICIPATION DE LA RÉGION POUR LES ACCOMPAGNATEURS (délibération n° 2021-06-02)

Monsieur le maire précise à l'assemblée que suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires du Saint-Maixent, la région a lancé un appel d'offres pour passer le contrat de transport scolaire avec une entreprise privée.

Il précise que la commune peut établir une convention avec la région Nouvelle Aquitaine pour devenir Autorité Organisatrice de 2nd rang (AO2) qui lui permet d'assurer un relai de proximité auprès des usagers du service. Cette convention peut être renouvelée tous les ans. Elle permet à la commune de pouvoir prendre en charge tout ou partie de la participation des familles. Il existe 5 tranches de tarifs selon le quotient familial avec chacun 3 tarifs différents selon le nombre d'enfants par famille.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de conventionner avec la région selon la convention présentée, avec une prise en charge totale par la commune, du circuit de navette RPI entre les deux écoles.

Madame Karine VILLANNEAU demande si la commune ne peut agir que pour les primaires.

Monsieur le maire répond qu'effectivement l'AO2 n'intervient que pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires et n'a aucune compétence pour les collèges et les lycées.

Madame Christelle GIRAUD précise que les parents se plaignent depuis que la navette ne peut plus être prise en charge par la commune.

Monsieur Pierre ABRIAT rappelle que le coût d'un forfait annuel reste élevé et qu'il est dommage de ne pas avoir la possibilité d'acheter des tickets pour des trajets ponctuels.

Monsieur le maire précise également qu'il y a un accompagnateur dans les deux circuits de la commune pour les enfants de l'école maternelle. Une aide peut être accordée par la région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 50 % du coût des accompagnateurs, soit 3 750 €/ an et par accompagnateur pour les circuits fonctionnant sur 5 jours.

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide :

- D'être Autorité Organisatrice de 2nd rang pour l'année scolaire 2021/2022,
- De prendre en charge la totalité de l'inscription des enfants pour le circuit de navette RPI d'école à école,
- De solliciter la prise en charge des deux accompagnateurs par la région Nouvelle Aquitaine,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment les conventions avec la région Nouvelle Aquitaine.

☺☺☺☺

L'assemblée accueille Monsieur François GUILLOT.

☺☺☺☺

3. MODIFICATION DE CRÉDITS (délibération n° 2021-06-03)

Monsieur le maire présente à l'assemblée les modifications de crédits suivantes :

- ⇒ En investissement :
- En dépense : augmenter les dépenses pour la maîtrise d'œuvre en voirie pour 1 300 € ainsi que la maîtrise d'œuvre pour le lot électricité concernant la salle associative pour 4 800 €.

- En recette : augmenter les recettes par la subvention de la Direction Régionales des Affaires Culturelle pour les contreforts de l'église, soit 12 400 € et diminuer les emprunts de 6 300 €.
- ⇒ En fonctionnement :
- En dépense, il faut augmenter l'achat de calcaire pour les chemins blancs pour 4 000 € et diminuer les subventions pour 6 630 € suite à l'annulation de la subvention pour l'école élémentaire, ce qui permet d'augmenter les dépenses imprévues pour 2 630 €.

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide les modifications de crédits suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
2315	Maîtrise œuvre voirie	1 300	1322	Subvention DRAC église	12 400
2313/0035	Salle associative	4 800	1641	Emprunts	-6 300

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
022	Dépenses imprévues	2 630			
60633	Calcaire pour chemins	4 000			
6574	Subventions	-6 630			



4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune a été saisie de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner :

- un terrain bâti, pour partie, par Madame VILNEUVE Gaëlle, sis au bourg d'Azay, cadastré section AL n° 135, d'une superficie de 1 360 m², situé en zone UC du PLUi,
- deux terrains bâtis, par Monsieur et Madame GRANIER Patrice et Karine, sis au Clatreau, cadastrés section AW n° 107 et 110, d'une superficie de 2 559 m², situés en zone UD du PLUi,
- trois terrains bâtis, par Monsieur CONSTANTIN Claude et Madame NAKIB Zora, sis à Jaunay, cadastrés section AM n° 218, 221 et 274, d'une superficie de 2 279 m², situés en zone UC du PLUi,
- deux terrains non bâtis, par les consorts PLESTANE, sis à Chamier, cadastrés section AR n° 46 et 47, d'une superficie de 4 022 m², situés en zones A et UC du PLUi,

- deux terrains bâtis, par Monsieur et Madame RABAL Bruno, sis à Jaunay, cadastrés section AM n° 112 ET 272, d'une superficie de 1 865 m², situés en zone UC du PLUi,

et qu'il a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune sur les propriétés soumises au droit de préemption.

☪☪☪☪

4.2 DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS SCOLAIRES DU SAINT-MAIXENTAIS

Monsieur le maire informe l'assemblée que le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires du Saint-Maixentais, lors de la réunion du conseil en date du 28 avril 2021, a pris la décision d'accepter la cessation de l'activité au 6 juillet 2021 avec une dissolution au plus tard au 31 décembre 2021.

☪☪☪☪

4.3 REMERCIEMENTS

Monsieur le maire donne lecture du courrier de la maison familiale rurale de Secondigny pour la subvention accordée par la commune.

☪☪☪☪

4.4 DEMANDE DE DÉMISSION DE MONSIEUR GRÉGORY BOUCROT

Monsieur le maire donne lecture du courrier de démission de Monsieur Grégory BOUCROT pour le 1^{er} juillet 2021.

Monsieur Grégory BOUCROT informe l'assemblée qu'il a été reçu par Monsieur le maire afin de l'informer de vive voix de sa décision et qu'il a donné sa démission à compter du 1^{er} juillet afin de respecter son engagement pour la tenue des bureaux de vote lors des élections départementales et régionales.

Il précise qu'il reste volontaire pour apporter son aide quant à l'organisation des cérémonies des 8 mai et du 11 novembre.

☪☪☪☪

4.5 PROJET DE TERRITOIRE

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a assisté à la conférence sur le projet de territoire ainsi que Catherine PINEAU, Anne-Claire AUGEREAU et Éric MILLET.

Cette conférence a été organisée par la communauté de communes Haut Val de Sèvre avec la participation d'un bureau d'études ayant réalisé une analyse sur les 6 dernières années et pour les années à venir.

Il s'agit d'un échange car il y a un travail de fonds à effectuer et la prochaine réunion aura lieu le 28 juin prochain à Pamproux, à 18 h 30.

Madame Catherine PINEAU précise que cette conférence était intéressante puisque l'étude a été réalisée par un cabinet extérieur qui a effectué un bilan sur les années passées afin de déterminer les enjeux des territoires dans l'avenir. Il faut travailler sur l'identité du territoire, la cohésion des communes vers la communauté de communes Haut Val de Sèvre ainsi que l'identité des communes. Des projets ont été réalisés par l'ancienne mandature et il faut réfléchir quant à leur avenir. En effet, il y a un déficit de participation de la population dont il faut déterminer comment obtenir une participation de cette dernière.

Monsieur le maire rappelle qu'il y a également un problème de mobilité sur lequel il faut travailler pour permettre une meilleure cohérence.

Madame Catherine PINEAU précise qu'il y a également un problème sur la démographie avec une remise en cause de la population par rapport aux élus et qu'il convient de travailler sur le participatif pour regagner la confiance de la population au niveau des territoires.

Madame Anne-Claire AUGEREAU informe que le bureau d'études a présenté une image à l'instant T et que cela a permis de prendre conscience de l'éloignement des jeunes de 16 à 25 ans. Il faut donc leur donner les moyens de rester sur le territoire.

Madame Karine VILLANNEAU précise que ce n'est pas possible car dès qu'ils ont des projets, ils doivent quitter le territoire pour les réaliser et se former.

Madame Anne-Claire AUGEREAU affirme que les jeunes qui restent sur le territoire n'ont pas de projet d'avenir.



4.6 ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

Monsieur Pierre ABRIAT a été questionné concernant l'entretien du cimetière qui a été confié à une entreprise extérieure et la commune assure uniquement l'entretien des abords.

Monsieur Louis-Marie MERCERON répond qu'effectivement l'entretien du cimetière est assurée par l'entreprise adaptée mise en place par l'Institut Médico Éducatif de Villaine.

Monsieur Pierre ABRIAT précise que l'entretien ne serait pas aussi bien assuré et qu'il y a des hautes herbes.

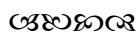
Monsieur le maire répond que les agents communaux ont bien informé sur la manière dont l'entretien doit être réalisé par l'entreprise adaptée et que les herbes hautes sont uniquement au fond du cimetière.



4.7 ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur Pierre ABRIAT demande si la commune a acquis des terrains entre Le Clatreau et Fonvérines.

Monsieur Éric MILLET précise qu'il s'agit des échanges de terrains validés avec les conjoints BRACONNEAU pour la réalisation de haies.



4.8 CONSEIL DE VILLAGE

Monsieur Pierre ABRIAT demande s'il ne peut pas être organisé une réunion par trimestre dans les villages entre élus et habitants pour assurer la confiance de ces derniers. Cette réunion permettrait un échange afin que les administrés puissent rencontrer les élus pour lesquels ils ont votés.

Monsieur Pascal LEFEVRE précise que Monsieur Jean-Luc DRAPEAU, ancien maire, le pratiquait.

Monsieur le maire demande à Monsieur Pierre ABRIAT de bien vouloir pousser sa réflexion.

Monsieur Pierre ABRIAT répond que par le biais du Azay-Infos, il pourrait être défini un calendrier mensuel et par village pour assurer cette rencontre.

Madame Karine VILLANNEAU précise qu'au moment des élections municipales, les candidats étaient effectivement allés à la rencontre des administrés.

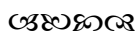
Monsieur Éric CUSEY rappelle qu'avec la COVID, il était compliqué d'organiser ce genre de réunion.

Monsieur Pierre ABRIAT précise que le Azay-Infos est parcouru par l'ensemble des administrés. Ces réunions permettraient d'engendrer une discussion entre les élus et la population.

Monsieur Éric CUSEY informe que le 30 juin prochain, il y aura le déconfinement mais qu'on ne sait pas ce qu'il en sera en septembre.

Monsieur Pierre ABRIAT précise que le vaccin de la grippe doit être renouveler tous les ans et que l'on sait qu'un vaccin n'est efficace qu'à 65 %.

Monsieur Éric CUSEY répond qu'il faudra probablement envisager un troisième rappel et qu'il faut vacciner 66 millions de personnes ce qui est bien plus que pour la grippe.



4.9 ANIMATEUR ITINÉRANT POUR LES ADOLESCENTS

Madame Fabienne POUZET rappelle à l'assemblée que la communauté de communes Haut Val de Sèvre propose un accueil libre pour les 12-17 ans dans trois foyers intercommunaux situés sur les communes de « Pamproux, Saint-Maixent-l'École et La Crèche ». Le service jeunesse travaille actuellement sur un projet « animateur ado itinérant » afin de proposer des animations sur les communes.

Elle propose que la commune d'Azay-le-Brûlé s'inscrive dans ce projet.



4.10 JARDIN EXPÉRIMENTAL

Madame Anne-Claire AUGEREAU informe l'assemblée qu'un projet de jardin partagé a été créé sur une parcelle à la petite Brousse.

Monsieur le maire répond qu'il s'agit d'un jeune de la commune qui envisage de distribuer des légumes auprès des associations de Saint-Maixent-l'École.

Monsieur Louis-Marie MERCERON précise qu'il s'agit d'un jardin expérimental et qu'il n'y a aucune vente de réalisée.

Madame Anne-Claire AUGEREAU demande s'il y a une structure de créée en association pour que la commune puisse leur apporter une aide pour l'acquisition d'outils par exemple.

Monsieur Pierre ABRIAT demande s'il ne peut pas être créé un marché sur Cerzeau.

Madame Manuella REAUTE ne comprend pas pourquoi la commune interviendrait puisque ce jeune n'a pas demandé d'aide.

Madame Anne-Claire AUGEREAU répond que cette activité entre dans le cadre du plan de relance.

Monsieur le maire précise que c'est récent et que le jeune a juste demandé une tonne à eau auprès de la commune, qui lui a été accordée.

Monsieur Pierre ABRIAT rappelle qu'un marché communal pourrait être sympa car la plupart des habitants de la commune ne connaissent pas les producteurs de cette dernière.

Monsieur le maire précise que Monsieur Éric MILLET a proposé, lors de la commission environnement, de réaliser une randonnée pour découvrir et rencontrer les producteurs de la commune.

Madame Manuella REAUTE précise que cela pourrait être inscrit dans le Azay-Infos de la rentrée pour informer la population.

Madame Karine VILLANNEAU pense que ce marché de producteurs pourrait être organisé ponctuellement.

Madame Catherine PINEAU propose de le prévoir une fois par an.

Monsieur Louis-Marie MERCERON précise qu'il vaut mieux faire une action de communication plutôt qu'une action commerciale.

☪☪☪☪☪

4.11 ACCUEIL DES ENFANTS À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Monsieur Grégory BOUCROT informe l'assemblée que les parents d'élèves de l'école élémentaire ont été destinataires d'un mail d'un enseignant leur rappelant qu'ils sont personnellement responsables de leurs enfants lorsqu'ils descendent du bus pour se rendre dans l'école.

Monsieur le maire précise qu'un agent communal accompagne les enfants du bus vers l'école.

Madame Karine VILLANNEAU précise qu'avant de transmettre ce genre d'information aux parents d'élèves, les enseignants devraient prendre contact avec la mairie puisqu'il s'agit de la compétence de la collectivité.

☪☪☪☪☪

4.12 COMMISSIONS COMMUNALES

Madame Manuella REAUTE demande le calendrier des commissions communales de septembre.

☪☪☪☪☪

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Délibérations n° 2021-06-01 à 2021-06-03